



RESOBANK

Service de Rapprochement Bancaire



« Une alternative
au pointage manuel de vos règlements »

Destiné à faciliter le rapprochement bancaire entre :

- Les Virements reçus en banque émanant de l'assurance maladie.
- Et les décomptes de règlements (retours électroniques).

Le service « Résobank » permet de réaliser **de façon automatique le maximum de pointages** et de mettre ainsi en évidence les seuls retours d'avis de règlements pour lesquels aucun virement effectif n'a été trouvé sur les relevés bancaires.

Le service Résobank c'est aussi :

L'essentiel au quotidien

- Avec les bordereaux papiers journaliers

Une gestion simple et interactive

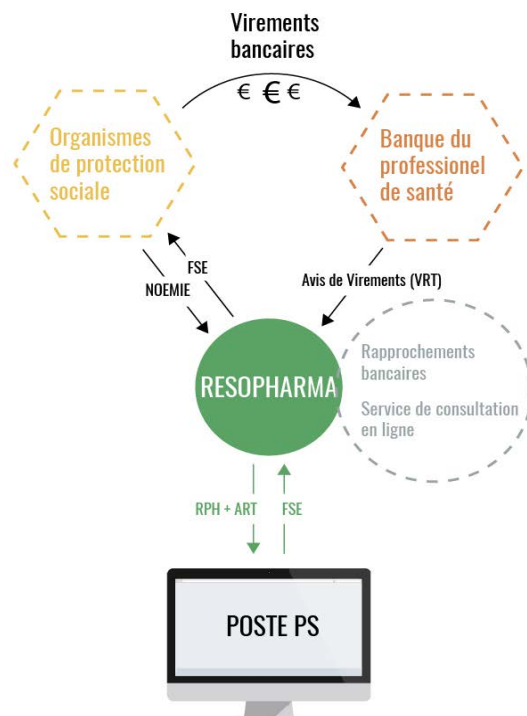
- Avec l'interface de consultation en ligne disponible 24h/24h

SOMMAIRE

Les
Fonctionnalités..... P. 2

Les
bordereaux papiers
journaliers..... P. 3

L'interface de
consultation
en ligne..... P. 4



RESOPHARMA

21, rue de Choiseul
75002 PARIS
Tel : 0 820 20 12 29
Fax : 01 44 56 95 75
Web : www.resopharma.fr
Email : grc@rplus-sante.fr



Les Fonctionnalités

Mandatement

Réception des enregistrements de virements bancaires

Pour que le service Résobank soit possible, il est nécessaire que Résopharma reçoive, de la part de la banque du professionnel de santé, l'image électronique des virements bancaires émis par les organismes de protection sociale.

A cette fin, l'utilisateur **doit donner mandat à Résopharma** auprès de sa banque, pour l'autoriser à récupérer lesdits relevés de virements électroniques.

Traitement automatique

Rapprochement automatique des virements

Les enregistrements de virements (VRT) sont **traités quotidiennement**, en recherchant pour chacun d'eux les retours électroniques de règlements correspondants.

Ils s'agit des retours des caisses, que l'on appelle RSP, et qui sont récapitulés dans le bordereau Résopharma intitulé « *Récapitulatif des règlements par jour comptable* ».

Le rapprochement automatique conduit à plusieurs résultats :

- Il y a correspondance directe entre un virement et un retour de règlement
- Un même virement peut englober plusieurs retours de règlement
- Plusieurs virements correspondent à un seul retour de règlement
- Aucune correspondance n'est trouvée par Résobank entre virements et retours de règlements

Suivi au quotidien

Les produits de suivi

Résopharma met à disposition de chaque abonné :

- **Des bordereaux papiers journaliers** inclus à la fin de « l'Accusé de Réception Temps Réel », récupéré à chaque transmission.
- **Une interface de consultation en ligne permettant une gestion interactive** disponible 24h/24h.

Tarif du service

Application automatique du tarif de la tranche correspondant au nombre de dossiers transmis

	TARIFICATION RESOBANK « Service de Rapprochement bancaire »
Jusqu'à 1 000 Dossiers / mois	0,024 € HT / dossier Avec un minimum de facturation de 15 Euro HT / mois
De 1 001 à 5 500 Dossiers / mois	24 € HT / mois
Plus de 5 500 Dossiers / mois	24 € HT / mois + 0,01 € HT par dossier transmis au-delà de 5 500 dossiers

* Dans le cas d'une gestion multi-comptes bancaires, une tarification de 5 € HT par mois sera imputée par compte supplémentaire.

Ce tarif inclus les frais bancaires inhérents à la collecte des enregistrements électroniques des virements bancaires pris en charge par Résopharma.

Nota : les éventuels frais d'abonnement supplémentaires réclamés par certaines agences ou réseaux bancaires restent à la charge et à l'appréciation du client.



Les Bordereaux papiers journaliers

A chaque transmission Résopharma indique à la fin de l'Accusé de Réception Temps Réel (ART) :

L'essentiel au quotidien

Détail des lots en attente de RSP - Lots transmis depuis plus de 15 jours sans RSP

Cette liste indique l'ensemble des **lots transmis depuis plus de 15 jours et toujours en attente de retours électroniques (RSP)**.

Certains de ces lots peuvent néanmoins avoir été payés par virement.

Ces lots figurent en 1^{ère} partie de liste lorsque Résobank a pu effectuer les **rapprochements automatiques directement entre les lots émis et les Virements reçus en banque (VRT)**.

La 2nd partie recense les lots sans RSP, ni virements.

RSP						
DETAIL DES LOTS EN ATTENTE DE RSP (LOTS TRANSMIS DEPUIS PLUS DE 15 JOURS SANS RSP)						
ORGANISME	LIBELLE	DATE TRANS	LOT	MONTANT RECLAME	MONTANT VRT	LIBELLE BANQUE
07538000	MJMES 538	01/07	459	76.73	=	SM DU MED1
75045084	MGC	02/08	069	17.67	=	PRESTATIONS M.G
75042350	MGP TTT3	15/08	326	19.11	=	MG CT COLLECTIF
07538000	MJMES 538	12/08	351	16.98	99.55	SM DU MED1
07538000	MJMES 538	16/08	207	76.89		
07538000	MJMES 538	19/08	281	5.69		
50301434	OME	23/06	148	2.84		
71005064	GIM	11/07	589	14.22		
13001220	MCPAC	24/06	171	7.31		
75032803	MPEP	04/07	405	4.70		

La liste des rapprochements automatiques effectués depuis la dernière transmission.

Cette liste indique l'ensemble des **rapprochements effectués automatiquement par l'application Résobank**. Grâce à cette liste vous pourrez vérifier la régularité des virements effectués par les organismes.

RSP						
RAPPROCHEMENTS EFFECTUES DEPUIS LA DERNIERE TRANSMISSION DU 18/03/05						
FEUILLE RSP	JOUR	ORGANISME	DATE TRANS	LOT	MONTANT RSP	MONTANT VRT
19/01	17/01	AMPLI	17/01/05	143	48.08	48.08
19/01	18/01	AMPLI	18/01/05	144	4.10	4.10
19/01	19/01	AMPLI	19/01/05	145	42.51	42.51
19/01	01/02	AMPLI	01/02/05	146	13.88	13.88

La liste des virements sans correspondance RSP

Cette liste indique l'ensemble des **VRT qui n'ont pas été rapprochés** automatiquement par l'application Résobank.

- » Ils nécessitent une analyse plus détaillée car il peut s'agir :
 - De virements émanant d'organismes autres que l'Assurance Maladie.
 - De virements des caisses qui n'ont pas adressé de RSP électroniques, notamment les Accidents De Travail.
 - De virements dont les montants n'ont aucun rapport avec les retours électroniques.

» Grâce à l'interface web, vous pourrez également procéder à un rapprochement manuel pour ces cas à partir de la « Liste des Non Rapprochés ».

RSP		
VIREMENTS SANS CORRESPONDANCE RSP(1)		
DATE OPERAT	LIBELLE BANQUE	MONTANT
27/01/05	20001000257 - EXIM A.C.	138.14
10/03/05	20001000257 - EXIM A.C.	83.88
17/02/05	ASS.GENERALES DE FRANCE	6.60
23/02/05	C.F.A.M. AGEN	63.18

La liste des virements (VRT) hors rapprochement

Correspond à **la liste des VRT** que vous avez pointé manuellement en intervenant sur l'interface Web, avec l'option «Toujours POINTER».

VIREMENTS HORS RAPPROCHEMENT

DATE OPERAT	LIBELLE	SUBJ. BANQUE	MONTANT
18/03/05	C.F.A.M. AGEN	64.60	SANS RET. ELEC

La liste des RSP de plus de 30 jours sans correspondance de virements

Cette liste indique l'ensemble des **RSP de plus de 30 jours** qui n'ont pas été rapprochés automatiquement par l'application Résobank.

» Une recherche attentive par rapport aux lots et aux factures mérite d'être menée, car il peut s'agir :

- D'un paiement par chèque.
- D'un virement qui a été effectué sur un compte bancaire inconnu de Résobank.
- OU d'un impayé qui nécessite de relancer l'organisme.

» Grâce à l'interface Web, vous pourrez procéder à un rapprochement manuel pour ces cas à partir de la « Liste des Non Rapprochés ».

RBN RSP(1) DE PLUS DE 30 JOURS SANS CORRESPONDANCE DE VIREMENT

JOUR COMPTA.	ORGANISME	LOT	DATE TRANS.	MONTANT
19/01/05	AMPLI	143	17/01/05	48.08
20/01/05	AMPLI	144	18/01/05	4.10
21/01/05	AMPLI	145	19/01/05	42.51
04/02/05	AMPLI	146	01/02/05	13.88

La liste des RSP Hors rapprochement

Cette liste correspond à **la liste des RSP** que vous avez soldé manuellement en intervenant sur l'interface Web avec l'option «Toujours SOLDER».

RSP HORS RAPPROCHEMENT

JOUR COMPTA.	ORGANISME	LOT	DATE TRANS.	MONTANT
17/03/05	COMACT	97	16/03/05	27.02

La liste des virements épurés

Correspond à **la liste des VRT supprimés** de l'affichage après 60 jours de non-rapprochement automatique, ni de rapprochement manuel.

La liste des retours de paiement (RSP) épurés

Correspond à **la liste des RSP supprimés** de l'affichage après 60 jours de non-rapprochement automatique, ni de rapprochement manuel.

L'interface de consultation en ligne



Simplicité, Convivialité & Disponibilité

A partir de l'Interface de Consultation en ligne disponible 24h/24h par internet. le module « Résobank » permet de :

Consulter sur Internet

La liste des Rapprochements automatiques

C'est la liste des rapprochements effectués automatiquement par l'application Résobank. Elle élimine plus de 90% des écritures à pointer. Les taux de rapprochement automatiques sont de 95% en moyenne et atteignent souvent 98%.

La liste des lots en attente de RSP

Cette liste affiche en 1^{ère} partie les lots émis depuis plus de 15 jours en attente de RSP, qui ont reçu un virement en banque et dont l'application a effectué le rapprochement.

Et en 2^{ème} partie les lots émis depuis plus de 15 jours qui n'ont reçu ni RSP, ni virement en banque.

La liste des Non Rapprochés

Affiche l'ensemble des RSP et des VRT qui n'ont pu être rapprochés automatiquement par l'application Résobank. Ils représentent 2 à 8 % des écritures.

Il s'agit en particulier :

- Des virements émanant d'organismes autres que l'Assurance Maladie.
- Des virements des caisses qui n'ont pas adressé de RSP électronique, notamment les Accidents De Travail.
- Des virements dont les montants n'ont aucun rapport avec les retours électroniques.

Elle peut être triée au choix de l'utilisateur et la période de consultation peut être ciblée entre 15 et 60 jours.

Rapprocher manuellement

Grâce à cette liste, vous pouvez procéder à une analyse réduite de vos pointages et effectuer un rapprochement manuel.

Trois types d'opérations sont possibles :

- Solder un Retour Electronique (RSP)
- Pointer un Virement (VRT)
- Rapprocher des RSP et des VRT

La liste des Rapprochements manuels

Cette liste affiche l'ensemble des rapprochements manuels que vous avez effectué. Cette fenêtre est similaire à la liste des rapprochements automatiques dont elle est le complément.

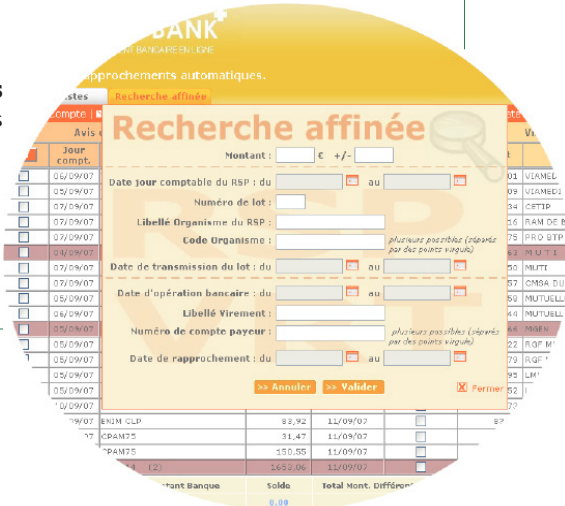
La liste des Rapprochements vus

Cette fenêtre affiche l'ensemble des rapprochements que vous avez coché comme «Vu» dans les listes des «Rapprochements automatiques» et des «Rapprochements manuels».

C'est en fait votre «corbeille à papier» dans laquelle vous allez jeter toutes les écritures que vous ne souhaitez plus voir apparaître dans les listes de travail.

Effectuer une recherche

Sur chaque page, un bouton de «recherche affinée» vous permet d'effectuer une recherche multi-critères sur des informations multiples.





SERVICE RESOBANK

Formulaire de souscription

Conditions particulières

Raison sociale

N° d'identification CPAM :

Représentée par :

Nom de votre banque :

Les relations entre l'abonné et RESOPHARMA, concernant le service de rapprochement bancaire, sont encadrées par les présentes conditions particulières RESOBANK, les Conditions Générales d'Abonnement (CGA) au service RESOFLUX de télétransmission des feuilles de soins, et les Conditions Tarifaires associées. L'ensemble de ces documents appelé communément ci-après « le Contrat » est porté à la connaissance et remis à l'abonné, par quelques moyens que ce soit, en tout état de cause, lors de la souscription au service. Le service RESOBANK est proposé aux abonnés RESOPHARMA ayant déjà souscrit au service de télétransmission.

Objet : Le service RESOBANK permet le rapprochement entre les décomptes de règlement émanant des organismes d'assurance maladie et le virement correspondant reçu en banque. Dans votre espace Résosflux, un module "Résobank" simple et intuitif permet de visualiser de façon interactive la liste des rapprochements automatiques et des non rapprochés, mais également d'effectuer vos propres rapprochements manuels.

Tarifs et facturation : Les tarifs du service figurent dans les Conditions Tarifaires. La tarification inclus les frais bancaires inhérents à la collecte des enregistrements électroniques des virements bancaires pris en charge par RESOPHARMA. Les éventuels frais d'abonnement supplémentaires réclamés par certaines agences ou réseaux bancaires restent à la charge et à l'appréciation du client. La facturation intervient le mois qui suit la première utilisation du service. Les sommes dues par l'abonné au titre du Contrat font l'objet de factures émises mensuellement. Les sommes facturées sont dues à la date d'établissement de la facture et sont prélevées à la date indiquée sur ladite facture. Le service comprend un compte par Abonné, un compte bancaire ne peut être associé qu'à un seul compte Abonné. **L'Abonné peut associer un ou plusieurs comptes supplémentaires au service, le cas échéant, tout ajout de nouveau compte sera facturé au tarif en vigueur dans la fiche tarifaire.**

Durée et résiliation : la souscription au service est conclue pour une durée indéterminée. Les conditions de résiliation sont celles prévues dans les CGA. En cas de résiliation du service de télétransmission le présent contrat sera automatiquement résilié.

Données à caractère personnel : Les informations renseignées par l'abonné dans le présent mandat sont destinées à n'être utilisées par le RESOPHARMA que dans le cadre de la gestion de sa relation avec l'abonné. Conformément à la loi "Loi Informatique et Libertés" n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement Général sur la Protection des Données à caractère personnel des personnes physiques « RGPD », vous disposez, en justifiant préalablement de votre identité d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement « droit à l'oubli » concernant vos données ainsi qu'un droit à limitation de leur traitement. Vous pouvez également, pour des raisons tenant à votre situation, vous opposer au traitement des données vous concernant en écrivant à RESOPHARMA 21 rue de Choiseul, 75002 Paris, tel : 01 53 30 98 00 ou à dpo@rplus-sante.fr (indiquez vos nom, prénom, adresse, numéro de téléphone et joindre un justificatif d'identité).

Documents joints : L'abonné joint obligatoirement à son inscription les **3 (trois) exemplaires complétés, datés et signés, du mandat** autorisant RESOPHARMA à recevoir ses enregistrements de virement bancaires par échange électronique, ainsi qu'un **RIB (Relevé d'Identité Bancaire)**.

Etabli en **deux exemplaires**

Le :

Cachet et signature

Signature précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé » et du cachet, obligatoire

Exemplaire à conserver

RESOPHARMA - Marque commerciale de la société R+ - SA au capital de 314 090,83 €

Siège social : 21, rue de Choiseul 75002 PARIS - Tél : 0 820 20 12 29 - Fax : 01 44 56 95 75 - email : grc@rplus-sante.fr
RCS Paris 381 250 323 - Siret 381 250 323 00064 - APE 6311Z - TVA Intracom FR22 381 250 323 - APE 6311Z - Document Réf : **RK03**



SERVICE RESOBANK

Formulaire de souscription

Conditions particulières

Raison sociale

N° d'identification CPAM :

Représentée par :

Nom de votre banque :

Les relations entre l'abonné et RESOPHARMA, concernant le service de rapprochement bancaire, sont encadrées par les présentes conditions particulières RESOBANK, les Conditions Générales d'Abonnement (CGA) au service RESOFLUX de télétransmission des feuilles de soins, et les Conditions Tarifaires associées. L'ensemble de ces documents appelé communément ci-après « le Contrat » est porté à la connaissance et remis à l'abonné, par quelques moyens que ce soit, en tout état de cause, lors de la souscription au service. Le service RESOBANK est proposé aux abonnés RESOPHARMA ayant déjà souscrit au service de télétransmission.

Objet : Le service RESOBANK permet le rapprochement entre les décomptes de règlement émanant des organismes d'assurance maladie et le virement correspondant reçu en banque. Dans votre espace Résosflux, un module "Résobank" simple et intuitif permet de visualiser de façon interactive la liste des rapprochements automatiques et des non rapprochés, mais également d'effectuer vos propres rapprochements manuels.

Tarifs et facturation : Les tarifs du service figurent dans les Conditions Tarifaires. La tarification inclus les frais bancaires inhérents à la collecte des enregistrements électroniques des virements bancaires pris en charge par RESOPHARMA. Les éventuels frais d'abonnement supplémentaires réclamés par certaines agences ou réseaux bancaires restent à la charge et à l'appréciation du client. La facturation intervient le mois qui suit la première utilisation du service. Les sommes dues par l'abonné au titre du Contrat font l'objet de factures émises mensuellement. Les sommes facturées sont dues à la date d'établissement de la facture et sont prélevées à la date indiquée sur ladite facture. Le service comprend un compte par Abonné, un compte bancaire ne peut être associé qu'à un seul compte Abonné. **L'Abonné peut associer un ou plusieurs comptes supplémentaires au service, le cas échéant, tout ajout de nouveau compte sera facturé au tarif en vigueur dans la fiche tarifaire.**

Durée et résiliation : la souscription au service est conclue pour une durée indéterminée. Les conditions de résiliation sont celles prévues dans les CGA. En cas de résiliation du service de télétransmission le présent contrat sera automatiquement résilié.

Données à caractère personnel : Les informations renseignées par l'abonné dans le présent mandat sont destinées à n'être utilisées par le RESOPHARMA que dans le cadre de la gestion de sa relation avec l'abonné. Conformément à la loi "Loi Informatique et Libertés" n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement Général sur la Protection des Données à caractère personnel des personnes physiques « RGPD », vous disposez, en justifiant préalablement de votre identité d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement « droit à l'oubli » concernant vos données ainsi qu'un droit à limitation de leur traitement. Vous pouvez également, pour des raisons tenant à votre situation, vous opposer au traitement des données vous concernant en écrivant à RESOPHARMA 21 rue de Choiseul, 75002 Paris, tel : 01 53 30 98 00 ou à dpo@rplus-sante.fr (indiquez vos nom, prénom, adresse, numéro de téléphone et joindre un justificatif d'identité).

Documents joints : L'abonné joint obligatoirement à son inscription les **3 (trois) exemplaires complétés, datés et signés, du mandat** autorisant RESOPHARMA à recevoir ses enregistrements de virement bancaires par échange électronique, ainsi qu'un **RIB (Relevé d'Identité Bancaire)**.

Etabli en **deux exemplaires**

Le :

Cachet et signature

Signature précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé » et du cachet, obligatoire

Exemplaire à retourner

RESOPHARMA - Marque commerciale de la société R+ - SA au capital de 314 090,83 €

Siège social : 21, rue de Choiseul 75002 PARIS - Tél : 0 820 20 12 29 - Fax : 01 44 56 95 75 - email : grc@rplus-sante.fr
RCS Paris 381 250 323 - Siret 381 250 323 00064 - APE 6311Z - TVA Intracom FR22 381 250 323 - APE 6311Z - Document Réf : **RK03**



**TELETRANSMISSION DES ENREGISTREMENTS
DE VIREMENTS RECUS
A LA SOCIÉTÉ RESOPHARMA**

MANDAT

Je soussigné (e) société
Adresse

Représentée par :

M Mme Mlle : Tél.

Client(e) de la **BANQUE**

Donne, par la présente en qualité de mandant, autorisation expresse à la banque de mettre à disposition du mandataire les enregistrements de virements reçus des comptes indiqués ci-dessous sur son serveur de télétransmission.

Et donne mandat à RESOPHARMA, le mandataire, pour obtenir, via son abonnement au service de télétransmission de la banque, les enregistrements de virements reçus des comptes bancaires dont les numéros suivent :

Liste des Comptes autorisés (joindre un RIB)

Code Banque	Code Guichet	N° de Compte	Clé RIB	Domiciliation
IBAN			BIC	

Code Banque	Code Guichet	N° de Compte	Clé RIB	Domiciliation
IBAN			BIC	

Code Banque	Code Guichet	N° de Compte	Clé RIB	Domiciliation
IBAN			BIC	

Le client s'engage à informer le mandataire de toutes clôtures ultérieures d'un compte autorisé.

Le mandataire s'engage à n'utiliser les informations reçues de la banque que pour les besoins exclusifs de la mission de rapprochement bancaire qui lui est confiée par le mandant. Le mandataire accepte ce mandat.

Le présent mandat est valable jusqu'à révocation expresse formulée par courrier recommandé avec AR adressé à Résopharma avec copie à la banque, ou bien jusqu'à révocation par courrier recommandé avec AR de l'autorisation donnée ci-dessus à la banque étant précisé que cette révocation emportera résiliation immédiate du présent mandat.

Il est rappelé que les comptes du client ne pouvant être lus et les renseignements communiqués qu'après utilisation des mots d'accès (n° abonnement et mot de passe), le mandataire s'engage à les conserver soigneusement et à les tenir secrets. Le client s'interdit donc de poursuivre la banque dans le cas où un tiers en aurait pris connaissance, par quelque moyen que ce soit, que ce tiers en fasse usage ou non.

Fait à, le

Fait à Paris, le

Le Client

Signature précédée de la mention

« Bon pour mandat et pour autorisation donnée à la banque »

Pour RESOPHARMA

Signature précédée de la mention

« Bon pour acceptation de mandat »

Document établi en 3 exemplaires (Client, Résopharma, Banque)

RESOPHARMA - Marque commerciale de la société R+ - SA au capital de 314 090,83 €

Siège social : 21, rue de Choiseul 75002 PARIS - Tél : 0 820 20 12 29 - Fax : 01 44 56 95 75 - email : grc@rplus-sante.fr
RCS Paris 381 250 323 - Siret 381 250 323 00064 - APE 6311Z - TVA Intracom FR22 381 250 323 - APE 6311Z - Document Réf : **RK02**



**TELETRANSMISSION DES ENREGISTREMENTS
DE VIREMENTS RECUS
A LA SOCIÉTÉ RESOPHARMA**

MANDAT

Je soussigné (e) société
Adresse

Représentée par :

M Mme Mlle : Tél.

Client(e) de la **BANQUE**

Donne, par la présente en qualité de mandant, autorisation expresse à la banque de mettre à disposition du mandataire les enregistrements de virements reçus des comptes indiqués ci-dessous sur son serveur de télétransmission.

Et donne mandat à RESOPHARMA, le mandataire, pour obtenir, via son abonnement au service de télétransmission de la banque, les enregistrements de virements reçus des comptes bancaires dont les numéros suivent :

Liste des Comptes autorisés (joindre un RIB)

Code Banque	Code Guichet	N° de Compte	Clé RIB	Domiciliation
IBAN			BIC	

Code Banque	Code Guichet	N° de Compte	Clé RIB	Domiciliation
IBAN			BIC	

Code Banque	Code Guichet	N° de Compte	Clé RIB	Domiciliation
IBAN			BIC	

Le client s'engage à informer le mandataire de toutes clôtures ultérieures d'un compte autorisé.

Le mandataire s'engage à n'utiliser les informations reçues de la banque que pour les besoins exclusifs de la mission de rapprochement bancaire qui lui est confiée par le mandant. Le mandataire accepte ce mandat.

Le présent mandat est valable jusqu'à révocation expresse formulée par courrier recommandé avec AR adressé à Résopharma avec copie à la banque, ou bien jusqu'à révocation par courrier recommandé avec AR de l'autorisation donnée ci-dessus à la banque étant précisé que cette révocation emportera résiliation immédiate du présent mandat.

Il est rappelé que les comptes du client ne pouvant être lus et les renseignements communiqués qu'après utilisation des mots d'accès (n° abonnement et mot de passe), le mandataire s'engage à les conserver soigneusement et à les tenir secrets. Le client s'interdit donc de poursuivre la banque dans le cas où un tiers en aurait pris connaissance, par quelque moyen que ce soit, que ce tiers en fasse usage ou non.

Fait à, le

Fait à Paris, le

Le Client

Signature précédée de la mention

« Bon pour mandat et pour autorisation donnée à la banque »

Pour RESOPHARMA

Signature précédée de la mention

« Bon pour acceptation de mandat »

Document établi en 3 exemplaires (Client, Résopharma, Banque)

RESOPHARMA - Marque commerciale de la société R+ - SA au capital de 314 090,83 €

Siège social : 21, rue de Choiseul 75002 PARIS - Tél : 0 820 20 12 29 - Fax : 01 44 56 95 75 - email : grc@rplus-sante.fr
RCS Paris 381 250 323 - Siret 381 250 323 00064 - APE 6311Z - TVA Intracom FR22 381 250 323 - APE 6311Z - Document Réf : **RK02**



**TELETRANSMISSION DES ENREGISTREMENTS
DE VIREMENTS RECUS
A LA SOCIÉTÉ RESOPHARMA**

MANDAT

Je soussigné (e) société
Adresse

Représentée par :

M Mme Mlle : Tél.

Client(e) de la **BANQUE**

Donne, par la présente en qualité de mandant, autorisation expresse à la banque de mettre à disposition du mandataire les enregistrements de virements reçus des comptes indiqués ci-dessous sur son serveur de télétransmission.

Et donne mandat à RESOPHARMA, le mandataire, pour obtenir, via son abonnement au service de télétransmission de la banque, les enregistrements de virements reçus des comptes bancaires dont les numéros suivent :

Liste des Comptes autorisés (joindre un RIB)

Code Banque	Code Guichet	N° de Compte	Clé RIB	Domiciliation
IBAN			BIC	

Code Banque	Code Guichet	N° de Compte	Clé RIB	Domiciliation
IBAN			BIC	

Code Banque	Code Guichet	N° de Compte	Clé RIB	Domiciliation
IBAN			BIC	

Le client s'engage à informer le mandataire de toutes clôtures ultérieures d'un compte autorisé.

Le mandataire s'engage à n'utiliser les informations reçues de la banque que pour les besoins exclusifs de la mission de rapprochement bancaire qui lui est confiée par le mandant. Le mandataire accepte ce mandat.

Le présent mandat est valable jusqu'à révocation expresse formulée par courrier recommandé avec AR adressé à Résopharma avec copie à la banque, ou bien jusqu'à révocation par courrier recommandé avec AR de l'autorisation donnée ci-dessus à la banque étant précisé que cette révocation emportera résiliation immédiate du présent mandat.

Il est rappelé que les comptes du client ne pouvant être lus et les renseignements communiqués qu'après utilisation des mots d'accès (n° abonnement et mot de passe), le mandataire s'engage à les conserver soigneusement et à les tenir secrets. Le client s'interdit donc de poursuivre la banque dans le cas où un tiers en aurait pris connaissance, par quelque moyen que ce soit, que ce tiers en fasse usage ou non.

Fait à, le

Fait à Paris, le

Le Client

Signature précédée de la mention

« Bon pour mandat et pour autorisation donnée à la banque »

Pour RESOPHARMA

Signature précédée de la mention

« Bon pour acceptation de mandat »

Document établi en 3 exemplaires (Client, Résopharma, Banque)

RESOPHARMA - Marque commerciale de la société R+ - SA au capital de 314 090,83 €

Siège social : 21, rue de Choiseul 75002 PARIS - Tél : 0 820 20 12 29 - Fax : 01 44 56 95 75 - email : grc@rplus-sante.fr
RCS Paris 381 250 323 - Siret 381 250 323 00064 - APE 6311Z - TVA Intracom FR22 381 250 323 - APE 6311Z - Document Réf : **RK02**